

23

Circuit de la pierre branlante

LA VERRIE - CHANVERRIE



Scannez-moi !

Téléchargez l'**application Cirkwi** et scannez le QR code pour embarquer le circuit sur votre portable.



🚩 **Départ : place Abbé Leauté**

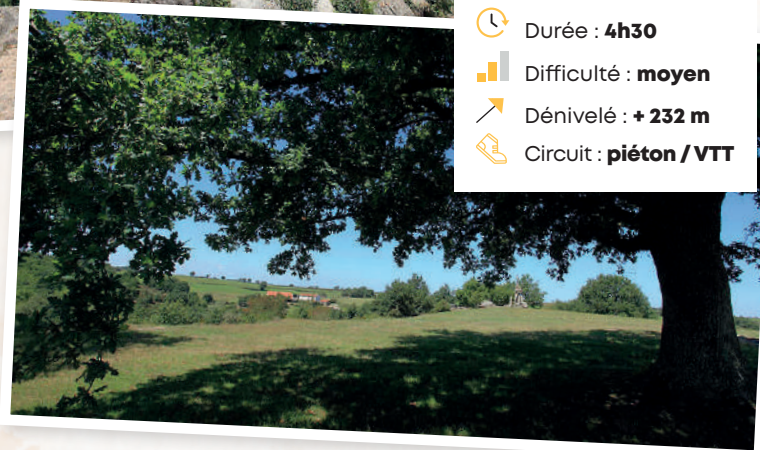
📍 **Longueur : 19 km**

🕒 **Durée : 4h30**

📊 **Difficulté : moyen**

🏔️ **Dénivelé : + 232 m**

👤 **Circuit : piéton / VTT**



À voir

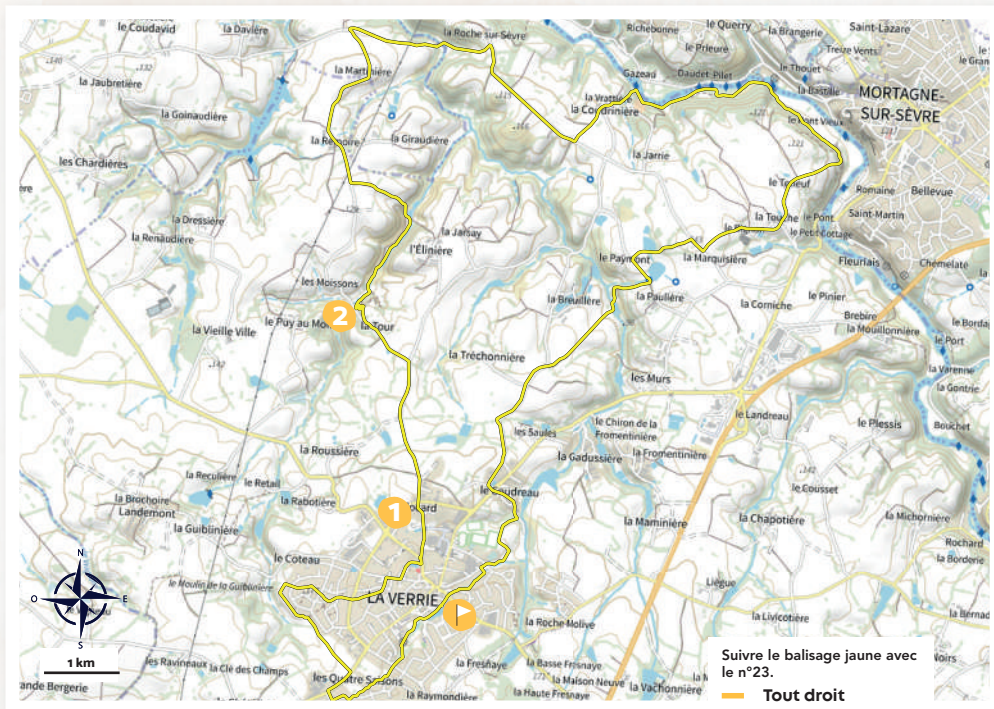
1 La Chapelle de l'Élu

Chapelle du X^{ème} siècle en granit. Le Chœur roman des X^{ème} et XI^{ème} siècles est la partie la plus ancienne. Au XVII^{ème} siècle, le bâtiment primitif est agrandi de la nef, pour abriter les sépultures de René d'Escoubleau de Sourdy et son épouse Gabrielle d'Olle. La Chapelle de l'Élu ne s'est jamais substituée à l'Eglise paroissiale. C'est un lieu de dévotion, avant tout, d'origine privée, où s'exprime régulièrement la piété populaire.

2 La pierre branlante

La pierre branlante de la Verrie (Chanverrie) est un de ces énormes blocs de pierre brute (granulite), dominant le vallon d'une cinquantaine de mètres, et dont les formes étranges ne seraient être attribuées à l'intervention humaine. Une pression énorme la fait osciller. Elle fut longtemps considérée comme une pierre « dont les oscillations rendaient des oracles », virant sur elle-même la nuit de Noël. Les cuvettes et les « rigoles d'écoulement » qu'on remarque à sa surface auraient servi d'autel pour les sacrifices... La statue du Sacré Coeur qui domine l'ensemble, est un souvenir de la mission de 1908, et fût longtemps lieu de pèlerinage des Verriais, le jour de Pâques, après les Vêpres.





Pas à pas

Au panneau de départ, aller tout droit et suivre le balisage n°23, traverser la **Coulée Verte** jusqu'au lotissement, rue Frédéric Chopin.

Prendre à droite, rue de la Lande, puis encore à droite pour arriver avenue des Jons.

Prendre à droite rue de la Motte et le chemin qui traverse le champ (face à l'aire de camping-car des Quatre Saisons).

Continuer le chemin en contournant le lotissement, traverser la **rue des Érables** et prendre le chemin tout droit, le suivre jusqu'à la rue de Livonnaire.

Arrivé rue de Livonnaire, prendre à droite puis, plus loin, sur la gauche, le chemin dans l'espace vert.

Poursuivre en remontant rue de l'Élu, passer devant la **chapelle de l'Élu** 1 et continuer en sortant du bourg direction le village de la Tour.

Après le village, prendre le chemin sur la droite, découvrir la **pierre branlante** 2 puis continuer sur le chemin pour rejoindre la Martinière en passant par la Rémoire.

Continuer sur la route après la **Martinière** puis, au niveau du virage, prendre le chemin sur la droite.

Continuer sur le chemin jusqu'à la Roche sur Sèvre, puis continuer sur la route et tourner sur la gauche pour rejoindre la **Coudrière** par le chemin.

Poursuivre à droite, sur le chemin qui longe la Sèvre, puis s'éloigner de celle-ci pour découvrir successivement les villages du Teneuf, de la Touche, du Bignon et du Payment.

Au village du **Payment**, continuer à gauche sur le chemin pour rejoindre plus tard la route goudronnée.

Continuer sur celle-ci pour rejoindre le **Coudreau**, puis emprunter le sentier sur la droite, qui vous emmènera ensuite jusqu'à la Coulée Verte, au milieu du bourg.

Une question ?

Contactez l'Office de Tourisme au **02 51 65 11 32** ou sur le site tourisme.paysdemortagne.fr